



ATELIER DE CONCERTATION ET D'ÉCHANGE

THEME

**L'IDENTIFICATION, LA RECONNAISSANCE, LA PROTECTION
ET LA SECURISATION DES RESSOURCES CLES ET DES
SITES CULTURELS DES POPULATIONS AUTOCHTONES
« PYGMEES » DANS LES AIRES PROTEGEES
ET LES CONCESSIONS FORESTIERES
EN AFRIQUE CENTRALE
YAOUNDE, 26 SEPTEMBRE 2008**

**BREVE SYNTHESE DES EXPERIENCES PASSEES OU EN COURS
DANS LE BASSIN DU CONGO**

Par

Maurice TADJUIDJEU
Jean ABBE ABESSOLO
Patrice Lancelot GNABO
Sylviane Nelly DJANKEU
Patrice BIGOMBE LOGO

I. PRESENTATION GENERALE DES APPROCHES ET DEMARCHES

Approche 1

Etape 1. Identification des zones de récolte

L'identification des zones de récolte est faite au bureau par l'analyse de l'assiette annuelle de coupe concernée. Cette analyse se fait suffisamment à temps pour respecter les exigences légales. Ce travail permet d'identifier au préalable les communautés locales concernées par les impacts potentiels des activités d'exploitation forestière sur leurs ressources clés et les sites culturels.

Etape 2. Identification des communautés affectées

Des enquêtes préliminaires sont menées auprès des personnes ressources et dans les villages riverains. Une fois que toutes les communautés potentiellement concernées par l'exploitation dans la zone ont été identifiées, les équipes de cartographie entament un premier dialogue. Celui-ci sert à identifier et localiser toutes les personnes ressources qui serviront de guides, parce qu'ayant une bonne connaissance des zones et des ressources à identifier.

Etape 3. Informations des communautés concernées

Il est question d'expliquer clairement les raisons de ce travail et son importance pour garantir une participation effective des communautés locales et autochtones dans les zones d'exploitation. A l'aide de la cartographie participative (schéma des zones concernées, noms des rivières, des terres fermes, des zones d'activités de pêche, de chasse, de cueillette, d'agriculture, des sites sacrés, des clans, des lignages et ethnies qui mettent en valeur cette forêt), en présence de tout le village, la communauté identifie les différentes zones.

Etape 4. Collecte des données sur le terrain

Les opérateurs communautaires sont sensibilisés et formés à l'utilisation de l'outil HELVETA. Cela permet de garantir une participation efficace des communautés concernées à la collecte et à l'analyse des données recueillies. Les données sont recueillies avec des GPS. Les informations complémentaires, par exemple, les noms des arbres à chenilles, les noms des arbres médicinaux, seront notées par un même membre de l'équipe qui détient le cahier de terrain.

Etape 5. Analyse des ressources concurrentes

Quand la carte est produite, la Cellule d'Aménagement analyse s'il n'y a pas une éventuelle concurrence entre les arbres à protéger identifiés et ceux qui sont commercialement exploitables et les prévisions de coupe annuelle. L'analyse ne porte pas sur les arbres

sacrés qui seront obligatoirement protégés compte tenu de leur valeur culturelle pour les populations.

Etape 6. Marquage des ressources clés sur le terrain

Après l'identification des ressources clés à protéger au bénéfice de la communauté concernée, vient l'étape de marquage des arbres, des lieux sacrés, des endroits de pêche et de cueillette, etc.

Etape 7. Validation des cartes par les communautés

Si toutes les ressources clés et les sites sensibles sont identifiés et acceptés par la communauté, une carte sera offerte à toutes les familles. Une fois la carte validée par les communautés, celle-ci est soumise à la Cellule d'Aménagement qui la transmet au service d'exploitation pour la planification des travaux liés à l'exploitation de l'assiette annuelle de coupe.

Etape 8. Intégration des données dans les cartes d'exploitation

Les données établies sont intégrées dans les cartes d'exploitation, matérialisées dans les parcelles d'exploitation pour mieux se conformer à la grille de lecture de la carte par les prospecteurs et les abatteurs.

Etape 9. Résolution des conflits potentiels

En cas de litige ou de conflit, la gestion du conflit est prioritairement recherchée à travers un dialogue direct.

Etape 10 : Suivi-évaluation et mise à jour de la démarche.

Le processus est documenté, suivi et évalué. La démarche actualisée et mise à jour.

Approche 2

Étape 1 : Sensibilisation sur la politique de gestion durable des forêts attribuées à la société forestière, prise de contact et installation d'un processus de dialogue avec les communautés

1. Présenter l'étendue de la concession, la démarche de l'entreprise pour la gestion durable de la forêt et la certification, et le contenu de la législation sur le respect des droits des populations. Donner également un aperçu du processus de consultation que la société propose d'entreprendre avec les communautés (consultation sur l'usage des ressources forestières). Etablissement d'un dialogue avec les communautés.

2. MARP cartographique : Inventaire rapide des unités sociales et de la localisation schématique des zones dans lesquelles elles mènent leurs activités et représentation schématique de l'espace permettant de positionner en premier lieu la route et/ou les

rivières principales ainsi que les affluents (les petites rivières qui se déversent dans un cours d'eau principal), le village, ainsi que l'ensemble des terroirs (anciens villages, sites sacrés, zones de chasse/pêche, campements,...).

3. Prioritisation des zones d'usage à identifier, sécuriser et protéger.

Étape 2 :

Réalisation des enquêtes des ménages et inventaire de l'usage de la forêt par la Cellule d'Aménagement, sous la conduite des populations riveraines. Les relevés de terrain servent à valider les résultats de la MARP pour chaque zone avec les représentants des clans responsables de chaque zone

Inventaire détaillé des terroirs villageois et MARP cartographique pour chaque zone avec des représentants des clans responsables de chaque zone. Les enquêteurs disposent d'un guide qui leur permet de retranscrire les informations qui leur sont communiquées par les communautés selon un protocole standardisé.

Pour chaque zone identifiée dans l'assiette annuelle lors de la MARP cartographique, il est demandé aux clans qui exploitent les différentes zones de fournir aux accompagnateurs qui vont permettre de parcourir ces espaces en répertoriant les sites importants aux yeux des communautés. Les communautés peuvent à cette occasion s'exprimer sur l'importance de sites pour lesquels elles souhaitent discuter de mesures de gestion particulières. Une zone tampon de 25 à 100 mètres est établie autour des sites protégés. Pendant la MARP cartographique les arbres autour de toutes les zones qui demandent une forme de protection sont marqués en peinture.

Ce travail est fait dans un esprit de collaboration avec les villageois, dans un temps approprié, avant le démarrage de l'exploitation. Les données collectées sont rattachées à chaque famille ou clan mettant en valeur une zone. Ce rattachement de l'information à des personnes est très important pour le suivi ou le traitement des éventuels litiges (double déclaration d'appartenance par exemple) qui pourraient survenir lors de l'exploitation d'une zone donnée.

Les communautés doivent s'exprimer de manière indépendante, sans souffrir des relations de domination qui existent de façon très forte entre communautés villageoises et les populations Pygmées dans le cadre des villages mixtes. En plus, le milieu rural fait face à un taux d'alphabétisation faible pour les communautés villageoises et quasi inexistantes pour les communautés semi-nomades. Le processus de cartographie doit: (j) faciliter la consultation de toutes les couches de ces sociétés, quelles soient villageoises ou semi-nomades, avec des techniques simples, et (ii) permettre une expression libre et informée des communautés.

Lors du processus de cartographie des activités d'une communauté, il sera porté une attention particulière aux litiges et réclamations. Chaque requête portée à l'attention de l'unité socio économique par tout ou partie de la communauté doit être documentée : ature de la requête, identification du problème, comment le problème a été traité et réglé et la preuve de la clôture de la requête par un accord entre les parties.

L'information collectée est organisée dans trois bases de données Excel :

- une base générale, à l'échelle du service, qui permet le suivi des missions ;
- des bases géo référencées utilisables par le SIG qui contiennent l'ensemble des informations sur les indicateurs d'activité pour une communauté ;
- une base générale sur les requêtes et conflits sur les droits d'usage dans les zones concernées par les opérations forestières.

Étape 3 :

Restitution des données d'inventaire et organisation de la situation des différents usages au niveau de la concession nécessite la prise en compte des recommandations issues des conclusions tirées suite aux opérations de terrain.

Les données recueillies sont stockées dans une base de données qui permet de réaliser des cartes sur l'usage de l'espace et des ressources par les communautés. Ces cartes représentent les repères des communautés, les principales zones d'occupation spatiale et les indicateurs d'usage des ressources naturelles qui sont représentés par des symboles facilement identifiables (poisson pour pêche). Toutes les données inventoriées sont d'abord représentées par des symboles (vieux villages, sites sacrés et cimetières, campements (de chasse, de pêche ou pour une autre activité), zones de chasse/ pêche / cueillette et plantations).

Les points qui représentent en réalité des zones sont en suite interprétés de manière suivante : les terroirs villageois, les zones de chasse au filet et les sites sacrés sont cartographiés entièrement selon les explications données sur place par les responsables de clans, notamment du fait de la topographie l'hydrographie,...

Une restitution dans les villages, avec la participation de différents acteurs (villageois, autorités locales, ONGs, ministères...) permet de valider la prise en compte effective des droits d'usage et d'engager des discussions sur les mesures de gestion à mettre en oeuvre lors de l'exploitation mais également afin de promouvoir le respect des droits d'usage traditionnels .L'implication des communautés dans les décisions de gestion leur permet d'exprimer un consentement libre et éclairé concernant la gestion forestière des zones concernées.

Étape 4 :

Elaboration et mise en œuvre des règles de gestion : intégration des données recueillies dans le processus de gestion forestière, information des communautés, formation des employés de la société actives sur le terrain.

Les données recueillies sont intégrées dans le processus de gestion forestière et servent à mettre à jour la carte de l'assiette annuelle de coupe afin que les décisions de gestion soient prises en compte lors de l'exploitation. Une zone tampon de 25 mètres (toute activité interdite) et une zone de tampon de 25-50 mètres (activités accordées tant qu'elles

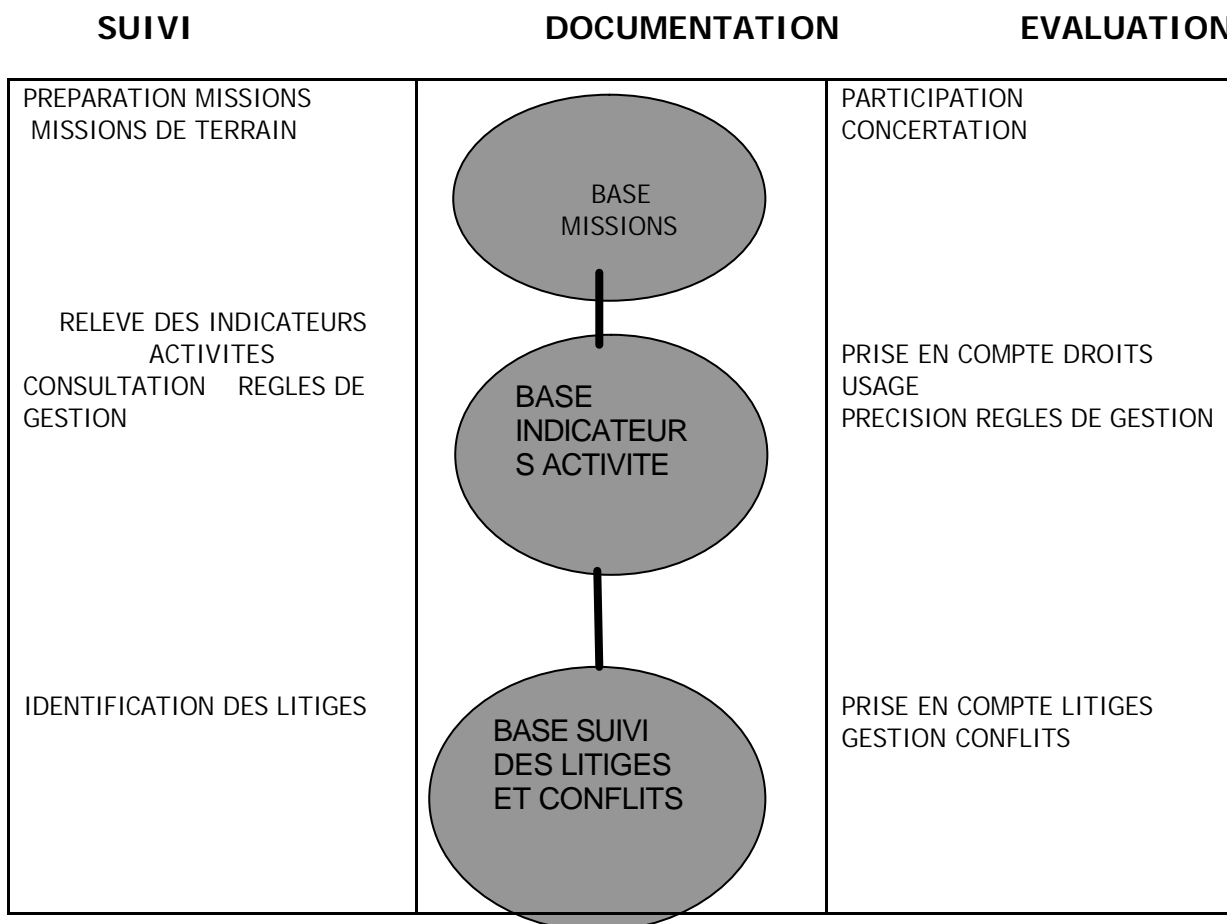
ne causent pas des dégâts au site protégé) sont affichées autour des sites protégés sur les cartes de pistage et d'exploitation.

Les employés des chantiers sont formés à reconnaître les sites protégés en forêt et à lire les données sociales sur les cartes de pistage-exploitation. Ils sont également sensibilisés sur les mesures de protection et de gestion: arbres à ne pas abattre, zones tampon à respecter. La société garde une communication continue avec les communautés sur les mesures de gestion qui sont mises en œuvre.

Une information plus spécifique est donnée aux personnels afin de respecter les règles de gestion identifiées lors des missions de cartographie sociale préalables à la mise en exploitation des assiettes annuelles de coupe: les zones (cimetière, source, etc.) et objets protégés (un arbre par exemple). Une plaquette d'information est remise à tous les chefs d'équipes d'abattage, de débusquage, de débardage et de construction route par le chef d'exploitation. Les chefs d'équipes sont chargés d'informer les membres de l'équipe et de rendre compte à la direction à l'aide du formulaire de décharge, qui atteste la prise de connaissance de la plaquette d'information, prévue à cet effet.

Des compensations culturellement adaptées sont versées en cas de violation des zones protégées.

Etape 4 : Suivi et évaluation du processus



Approche 3

1. La sensibilisation des communautés

Ici il s'agit de regrouper les populations des villages et des campements et de les sensibiliser par rapport à l'importance d'une collaboration avec les équipes devant conduire les travaux de cartographie sociale et la sécurisation de leurs ressources clés.

2. L'identification des interlocuteurs

Il s'agit d'identifier les interlocuteurs légitimes et les plus représentatifs dans chacune des communautés et qui seront utilisés comme des guides lors des descentes sur le terrain, qui se chargeront également de montrer tel que matérialisé sur les cartes, les pistes de pénétrations, d'identifier les différentes ressources clés et des sites culturels (les cours d'eau et rivières et leurs significations, les arbres, les produits forestiers non ligneux, les lieux sacrés, etc.)

3. La prise en compte des droits des populations

Il s'agit ici de recueillir sur la base des techniques d'animation participative tout ce que les populations considèrent comme étant leurs droits, leurs souhaits, leurs doléances vis-à-vis du groupe chargé de faciliter les travaux.

4. La facilitation de la cartographie sociale participative

Il s'agit de l'élaboration de la cartographie sociale, avec les populations qui se chargent elles-mêmes de délimiter leurs espaces ressources clés et les sites culturels.

5. La descente sur le terrain

Il s'agit ici de se rendre dans les différents repères et à partir des points GPS, on élabore la cartographie en pénétrant le plus loin possible dans la forêt.

6. La validation des cartes

Il s'agit de revenir au village présenter aux populations les résultats de terrain pour la validation participative afin de sortir la cartographie définitive.

- Utilisation généralisée du GPS (SIG)

Toutes les expériences connues et menées jusqu'ici utilisent généralement l'outil GPS qui sert à relever des données de terrain à partir des repères précis. Les utilisateurs et les spécialistes s'accordent à reconnaître qu'il s'agit là d'un système d'information géographique (SIG).

- Cartographie participative

Cet outil consiste à rassembler les données avec la communauté elle-même. Le processus permet d'élaborer une carte manuelle de leurs espaces et usages des ressources.

- Système HELVETA

Pendant les séances d'explication avec les communautés, l'outil HELVETA utilisé pour ce travail est présenté, suivi d'une démonstration sur son fonctionnement. Cette démonstration est nécessaire pour que la communauté puisse comprendre le rôle d'HELVETA dans la production des cartes. Les équipes utilisent les fiches de vulgarisation pour expliquer les icônes qui sont dans l'outil HELVETA. Les guides recrutés dans les villages se familiarisent avec HELVETA avant son utilisation sur le terrain.

La mise en œuvre de ce processus repose sur une démarche de cartographie sociale participative novatrice, basé sur un outil informatique spécialement développé à cet effet et appelé système HELVETA pour des utilisateurs non lettrés et de résistant aux conditions d'utilisation en forêt tropicale humide, en intégrant à la fois les fonctionnalités d'un mini ordinateur et d'un GPS. L'objectif du processus est de s'assurer que les droits d'usage légaux des ressources et des espaces utilisés par les communautés semi-nomades « Pygmées » et Bantu sont strictement respectés au-delà des limites de la série de développement communautaire. Cette démarche, basée sur une implication effective des populations locales bénéficiaires, permet la coexistence des droits d'accès légaux aux ressources forestières pour chacune des parties prenantes, à travers un dialogue, une implication et un respect des intérêts, droits et obligations mutuels¹.

- Méthode topographique

La méthode dite topographique se fait avec la carte de la région. Après la sensibilisation, ils identifient les interlocuteurs légitimes et représentatifs dans le village. Ils se fixent trois points et recherchent les pistes principales de pénétration et avec les interlocuteurs légitimes ils vont jusqu'à la limite de pénétration. Durant le parcours, ils leur posent des questions sur les différentes ressources. Ici, les points de repères sont généralement des cours d'eaux et les rivières.

Des différents points de pénétration, ils finissent par se retrouver à un même point. Généralement, ce point qu'on peut considérer comme leur point de convergence est très riche en ressources (ignames sauvages, mangues sauvages, pharmacopée et autres PFNL) pour leur subsistance. Cette méthode a permis de créer une zone communautaire à l'intérieur de la forêt. Durant le parcours de pénétration, les équipes procèdent également à l'inventaire des ressources clés.

¹ Pour une perspective régionale de cette approche, lire LEWIS (Jerome) and NELSON (John) ; « Logging in the Congo Basin. What hope for Indigenous People and their Environments ? », in IWGIA ; *Logging and Indigenous Peoples*, 2007, pp. 8-15.

La méthode topographique parce que le GPS de par son caractère linéaire donne des précisions seulement sur les différents points et pas sur les espaces ; alors que la cartographie topographique couvre toute la zone et l'espace. La cartographie par GPS perd trop de temps et est réservée aux scientifiques.